



SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2022

Nombre de Membres

En exercice : 29
Titulaires présents : 21
Pouvoirs : 6

Date de convocation :

13/10/2022

Date d'affichage :

21/10/2022

Votants :	27	Pour :	27	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine.

Excusés ayant donné pouvoir : BENIER ROLLET Claude (représenté par PROST Philippe) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX nathalie) ; ETCHEGARAY Josiane (représentée par BUCHOT Jean -Yves) ; GUERIN Jean Luc (représenté par GROSDIDIER Jean-Charles) ; MOREL Denis (représentée par LONG Grégoire) ; STEYAERT Frank (représenté par BELPERRON Pierre-Rémy).

Excusés : DUBOCAGE Françoise ; REVOL Hervé.

Objet : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la commune de DOMPIERRE-SUR-MONT

Rapporteur : GIROD Franck

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La commune de Dompierre-sur-Mont dispose d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux à 2 étages d'une capacité nominale de 340 EH. Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2006 par le bureau d'études IRH. Il a permis de déboucher sur la création de 2 bassins d'orage et d'une station d'épuration en 2010, en remplacement des 2 anciens décanteurs.

Le réseau d'assainissement est majoritairement unitaire et en béton et s'étend sur un linéaire de 2,5 km. Une partie plus récente (2000) dessert le lotissement des Genévriers. Le réseau, rue de la Rippe jusqu'à la nouvelle station, a été réhabilité à neuf sur une longueur de 435 ml en PVC DN 400 à l'occasion des travaux de la nouvelle STEP en 2010.

Malgré les travaux réalisés par la commune, le service Police de l'Eau de la DDT du Jura juge le système d'assainissement de Dompierre-sur-Mont Non Conforme du fait d'un taux de collecte faible (moins de 50 % en moyenne avec 48 EH au lieu de 230 EH attendu en 2020). La faible accumulation de boues à la surface des filtres témoigne de cette mauvaise collecte de la pollution.

Afin de se mettre en conformité, Terre d'Emeraude Communauté a recruté en septembre 2021 le Bureau d'Etude Verdi Ingénierie pour la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement collectif de Dompierre-sur-Mont.

Cette étude diagnostique a permis d'aboutir au programme de travaux suivant qui a été présenté à la commune, à Terre d'Emeraude Communauté, au Service Police de l'Eau de la DDT du Jura et à TIJ (Territoire Ingénierie Jura ; Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur cette opération) le 8 septembre 2022 à la mairie de Dompierre-sur-Mont :

Travaux Proposés par VERDI BFC	Montants estimés au stade Projet (€ HT)
Maîtrise d'œuvre	19 215,00 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Territoire Ingénierie Jura)	6 000,00 €
Travaux réseau :	
Préparation	6 750,00 €
Réhabilitation bassin versant amont cimetière par chemisage (Regards compris) - 480 ml	118 390,00 €
Essais	5 000,00 €
Divers et Imprévus (10 %)	12 514,00 €
TOTAL (Compris Divers et imprévus)	167 869,00 €

Les travaux, objet de la présente délibération ont été programmés en 2022 dans le contrat ZRR signé avec l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % (avec coûts plafonds).

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

APPROUVE le projet de travaux relatif à la réhabilitation du système d'assainissement collectif de la Commune de DOMPIERRE établi par le maître d'œuvre.

AUTORISE Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'agréer ou de rejeter les candidatures et à rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses au terme de la consultation des entreprises.

AUTORISE Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % (sur l'assiette de l'aide subventionnable) ainsi que la Dotation de Solidarité des Territoires au meilleur taux (DST).

DIT que les crédits sont inscrits au budget assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 039-200090579-20221019-B_2022_032-DE



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

